

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 25 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion lance une nouvelle campagne : “Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous”

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion lance une campagne pour sensibiliser largement aux accidents graves et mortels au travail et à la prévention des risques professionnels. Autour du slogan “Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous », elle a pour objectif d'interpeller les employeurs, les travailleurs mais aussi le grand public sur les risques d'accidents du travail. Elle se déclinera autour d'un film de 30 secondes diffusé dès le 26 septembre 2023, d'un spot et de chroniques radio, d'une série d'annonces presse, de contenus sur les réseaux sociaux et le digital et d'une page ressources :

<https://securiteautravail.gouv.fr>



Les accidents du travail peuvent survenir dans tous les secteurs professionnels et avoir des conséquences irréversibles sur le travailleur, sur les proches de la victime et sur le collectif de travail. Après une baisse importante du nombre d'accidents du travail graves et mortels ces dernières décennies, notamment du fait de l'amélioration de la prévention, un plancher a été atteint depuis 2010. En 2021, on dénombrait encore **640 000 accidents du travail dont 39 000 accidents du travail graves et 696 accidents mortels** (Données CNAM et MSA 2021).

Les accidents du travail ne sont pas une fatalité.

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion poursuit son engagement dans la lutte contre les accidents du travail graves et mortels notamment à travers le 4ème plan santé au travail (PST4) et le premier plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels (PATGM 2022-2025).

C'est dans ce contexte qu'il lance le 25 septembre 2023, une vaste campagne d'information et de sensibilisation pour soutenir son ambition en matière de prévention et amplifier les efforts de tous les acteurs afin de voir diminuer la fréquence et la gravité des accidents du travail.

Un dispositif complet à destination des employeurs, des travailleurs mais aussi du grand public.

Cette campagne vise à générer une prise de conscience des risques professionnels auprès de tous : employeurs et travailleurs, quel que soit leur secteur d'activité, leur statut, ou leur métier.

Elle interpelle l'ensemble des publics concernés, avec un même message qui rend tous les acteurs solidaires d'un changement de pratiques et de comportement, de façon à ce que chacun se reconnaisse dans les situations qui sont présentées.

« Cette campagne vise à favoriser et renforcer une culture de prévention des risques en milieu professionnel, et à faire de la prévention des accidents du travail une préoccupation pleinement intégrée à la vie des entreprises. En s'adressant au grand public, nous souhaitons sensibiliser tous les citoyens, potentiellement concernés, à l'enjeu de prévention des risques professionnels et des accidents du travail graves et mortels. Les accidents du travail ne doivent plus être une fatalité. »
souligne le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion Olivier Dussopt.

Un dispositif pluri média.

La campagne s'articule autour d'un film publicitaire de 30 secondes, avec un message grand public fort tout en situant l'action au travail, pour cibler les employeurs et les travailleurs : « Chaque jour deux personnes meurent au travail et plus de 100 sont blessées gravement ». Spots et chroniques radio, annonces presse, flyer, affiches et de contenus pour les réseaux sociaux et relations presse (<https://securiteautravail.gouv.fr>) viennent compléter le dispositif.

Le film : Interpeller pour faire prendre conscience du risque d'accidents du travail graves et mortels.



Tourné sur un lieu de travail réel, le film représente le moment où survient l'accident du travail. Il s'inspire des méthodes du tournage de documentaire pour capter l'authenticité sans artifice ni filtre des moments de vie suite à un accident du travail : des collègues, témoins du drame, au conjoint subissant la nouvelle de l'accident.

À travers une série de **vidéos témoignages et des chroniques radio** , la parole est également donnée directement à plusieurs professionnels de l'entreprise pour transmettre leurs bonnes pratiques en termes de sécurité au travail et de prévention des accidents.

Un spot radio vient compléter la campagne audiovisuelle.

Le spot radio met en scène l'accident grave et ses conséquences à partir d'un script sobre et percutant.

« Aujourd'hui, au travail, tout a basculé en 1 seconde. Antoine n'a rien vu. Mais, il a tout entendu. D'abord, un cri strident. Puis des bruits de pas précipités. Et soudain, le silence, après l'arrêt des machines. Son collègue avait 38 ans.

*Chaque jour, 2 personnes meurent au travail et plus de 100 sont blessées gravement. Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous
Conseils et ressources sur <https://securiteautravail.gouv.fr> Ceci est un message du gouvernement. »*

Une campagne de publicité dans la presse.

Avec comme slogan « chaque jour 2 personnes meurent chaque jour au travail et 100 sont blessées gravement », les annonces presse illustrent dans la presse quotidienne nationale et régionale, avec le bouton d'arrêt d'urgence, à la fois l'importance du phénomène, la gravité des accidents et la nécessité d'agir pour empêcher leur survenue. Dans la presse professionnelle et sectorielle, elles illustrent des secteurs d'activités considérés comme particulièrement à risque.

A côté, un kit de communication (affiches, dépliant, post RS..) sera distribué largement aux acteurs institutionnels, aux organisations patronales, aux organisations syndicales et à l'ensemble des organismes qui agissent en faveur de la prévention des accidents du travail.

- Téléchargez le kit de communication : <https://securiteautravail.gouv.fr>



Une information enrichie sur le site du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

Pour informer et accompagner les travailleurs et employeurs sur les risques professionnels et les moyens de prévention, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion donne accès à toute l'information de référence sur la prévention des accidents du travail. Il porte un message rassembleur et présente les principales ressources produites par les préventeurs, organismes de sécurité sociale et services déconcentrés de l'État. Il permet ainsi à chacun de s'informer et d'agir, à son échelle, en s'appuyant sur des outils utiles au quotidien : descriptions des risques les plus courants, fiches par métiers, présentation des démarches en cas d'accident...

En savoir plus : <https://securiteautravail.gouv.fr>

Contacts presse

Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Cabinet de M. Olivier DUSSOPT

Mél : sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)